

2020, L'ANNÉE DE L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ?

Par Mérième Boutayeb,
Marketing Stratégique et Projets, CPR AM



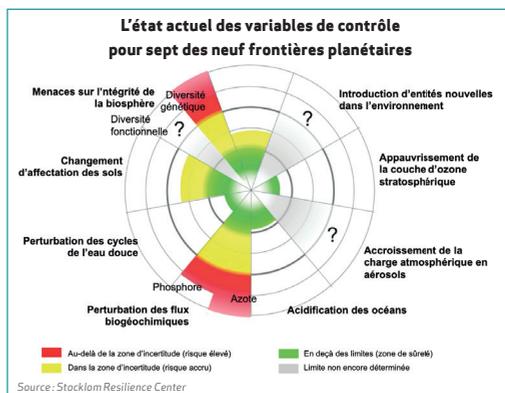
La décennie écoulée 2010-2019 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des mesures en 1850, et l'année 2020 confirme cette tendance, le mois de janvier de cette nouvelle année ayant battu un record de température avec un écart de plus de 3°C comparé à la normale 1981-2010.

Face à la déferlante de nouvelles sur les catastrophes naturelles plus fréquentes, les records de températures à travers le monde et la pléthore de mesures à prendre en urgence en vue d'atténuer ces effets et nous adapter, l'ampleur de la crise climatique fait l'unanimité. Unanimité qui n'épargne pas les secteurs économiques et financiers prenant progressivement la (dé)mesure du défi notamment grâce à la mobilisation des ressources académiques pour chiffrer l'impact financier de l'inaction face à ce dérèglement majeur. Néanmoins, le sujet de l'interaction entre changement climatique et biodiversité n'est pas encore suffisamment présent dans le débat et les recherches académiques, la biodiversité restant jusque-là le parent pauvre de la crise écologique que nous vivons, malgré son importance majeure quant à sa contribution aux services écosystémiques nécessaires à notre survie.

LE CONCEPT DES NEUF LIMITES PLANÉTAIRES ILLUSTRE LES DÉFIS À RELEVÉR

Une illustration claire de l'urgence liée à la perte de la biodiversité réside dans le concept des neuf limites planétaires développé en 2009 par 26 chercheurs du *Stockholm Resilience Center*. Ce concept identifie les frontières que l'humanité ne doit pas dépasser afin de ne pas compromettre son développement et sa survie sur la planète. Les scientifiques ont réussi à quantifier les seuils de dépassement pour sept de ces neuf limites, et nous avons déjà dépassé ces seuils concernant trois limites planétaires : l'érosion de la biodiversité, le changement

climatique et la perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, comme illustré dans le schéma ci-dessous :



Le dépassement est d'autant plus spectaculaire concernant l'érosion de biodiversité (zone rouge) relativement au changement climatique (zone jaune). Le dernier rapport datant de mai 2019 du IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), l'équivalent du GIEC du climat, a tiré la sonnette d'alarme.

La communauté scientifique s'accorde sur le fait que la sixième extinction de masse est en cours, ayant pour cause l'activité humaine. Sur les huit millions d'espèces animales et végétales vivant sur la planète, jusqu'à un million sont menacées d'extinction durant les prochaines décennies. Cette disparition accélérée d'espèces bouleverse grandement le fonctionnement des écosystèmes naturels et par là-même tous les services écosystémiques dont l'humanité bénéficie et qui sont nécessaires à sa survie et sa prospérité.

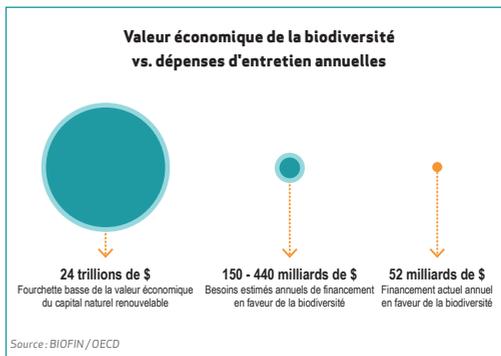
ATTRIBUER UNE VALEUR À LA BIODIVERSITÉ EST UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE À SA PRÉSERVATION

Quatre type de services écosystémiques ont été identifiés :

Service Écosystémique	Définition	Exemples
Services d'approvisionnement	Produits tangibles fournis par les écosystèmes	Eau, nourriture, combustibles, matériaux, médicaments
Services de régulation	Avantages intangibles assurés par le bon fonctionnement des écosystèmes	Pollinisation, régulation du climat, des inondations, de l'érosion et de la propagation des maladies
Services socio-culturels	Apports non-matériels de la biodiversité, obtenus à travers la relation qu'entretient l'Homme avec la Nature	Aspects esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'apporte la nature ou encore la source d'inspiration qu'elle représente pour les sociétés humaines
Services de soutien	Nécessaires à la production de tous les autres services, assurant le bon fonctionnement de la biosphère	Les grands cycles biogéochimiques (de l'eau, du carbone...) ou la production primaire.

La valeur économique de ces services a été estimée entre 125 000 et 140 000 milliards USD en 2014 et ce chiffre est toujours utilisé comme référence aujourd'hui, même si largement sous-évalué au vu de la détérioration accélérée et de la difficulté de l'exercice de mesure économique.

L'organisme BIOFIN (l'initiative pour la finance de la biodiversité sous l'égide des Nations Unies) estime le besoin de financement annuel pour la restauration de la biodiversité entre 140 et 440 milliards USD. Cette fourchette est loin d'être atteinte actuellement, le montant de financement annuel étant estimé à 52 milliards USD. L'écart en besoin de financement est conséquent, et est même considérablement accentué lorsque l'on prend en compte le montant des 500 milliards USD de subventions annuelles allouées à des activités menaçant la biodiversité comme les énergies fossiles et l'agriculture intensive.



La lecture de ces chiffres interpelle sur l'urgence de la situation face au déclin de la biodiversité, une urgence encore plus alarmante comparée aux effets du réchauffement climatique.

Néanmoins, l'action en faveur de la biodiversité est encore très faible et très peu appuyée par la communauté économique et financière malgré les chiffres catastrophiques ... comment expliquer cette situation ?

La mobilisation autour de l'urgence climatique a connu une impulsion majeure suite à l'Accord de Paris signé en 2015 durant la COP21, une mobilisation qui s'est intensifiée suite à la publication de travaux de recherche étayant la matérialité financière du dérèglement climatique et le développement de plusieurs standards de reporting notamment la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), devenue la norme de disclosure mondiale.

Ce cheminement est encore à faire sur le sujet biodiversité qui attend toujours son impulsion majeure le mettant sur le devant de la scène. 2020 sera, espérons-le, l'année de l'impulsion avec la COP15 sur la biodiversité organisée en Chine en octobre, appelant les États à fixer des objectifs clairs en termes de protection de la nature sur la décennie 2020-2030.

LA DOCUMENTATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ EST PRIMORDIALE

Très peu de recherche académique poussée a été effectuée sur l'impact économique et financier de l'érosion de la biodiversité, chose qui s'explique entre autres par la difficulté à limiter le concept très complexe de biodiversité à des indicateurs précis au vu de la pléthore de services écosystémiques en jeu.

Néanmoins, cette difficulté a été partiellement levée avec la publication en février 2020 de l'initiative « Global Futures », publiée en partenariat par WWF, le Global Trade Analysis Project de l'université de Purdue et le Natural Capital Project de l'université du Minnesota aux États-Unis.

L'analyse, une première mondiale de cette ampleur qui a nécessité deux ans de travaux, s'est fixée comme objectif de quantifier le coût économique du déclin de la biodiversité à travers 140 pays et plusieurs secteurs économiques clés, en combinant modèle économique global et modèles d'utilisation des terres et des services écosystémiques à haute-résolution. **Cette première approche de « modélisation intégrée du déclin de la biodiversité » est une étape majeure dans l'intégration du risque biodiversité**, matériel et chiffré désormais, dans les modèles de risques financiers.

À l'exemple des scénarios du GIEC, trois scénarios ont été utilisés, le scénario « *Business-as-Usual* », le « *Sustainable Pathway* » et le « *Global Conservation* », scénario le plus optimiste décrivant une coordination mondiale efficace sur l'urgence climatique et l'utilisation des terres, mais également l'allocation d'une proportion importante des terres pour la mise en place de zones protégées.

La lecture des résultats nécessite d'avoir en tête quelques précisions méthodologiques :

- Seuls six écosystèmes sont intégrés : la pollinisation, la protection du littoral, l'approvisionnement en eau, la production de bois, la production piscicole et la séquestration du carbone. Ils ont été sélectionnés car ayant un impact économique conséquent et suffisamment documenté par la recherche académique.

- L'impact quantifié sur l'économie peut être partiel (concernant l'approvisionnement en eau, a été calculé uniquement l'impact sur le secteur agricole, sans prendre en compte l'impact sur l'approvisionnement en eau potable ou encore la santé de la population).
- Le modèle n'est pas en mesure d'intégrer l'impact démultiplié induit par le franchissement de points de basculement majeurs, générant des effets irréversibles et potentiellement la défaillance totale d'un service écosystémique.

Il est important de s'attarder sur ces détails méthodologiques permettant d'apprécier le caractère extrêmement conservateur des résultats en termes de coût économique. L'expansion du nombre de services analysés et la probabilité d'atteinte de points de basculement augmenteront significativement le coût économique.

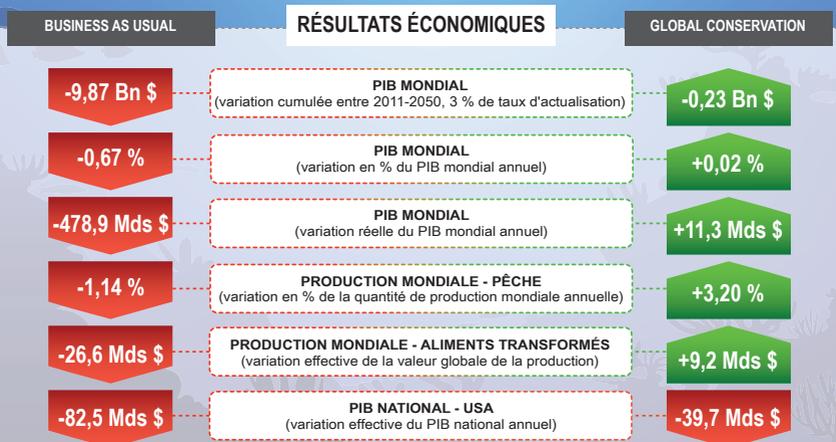
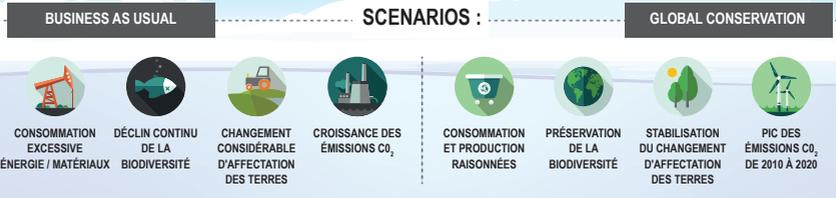
Malgré cela, les résultats de cette analyse sont sans appel, le scénario « Business-as-Usual » générera la destruction de 479 milliards USD par an jusqu'en 2050, dont 327 milliards liés à la dégradation des zones côtières et 128 milliards de pertes de stockage du carbone.

Les États-Unis sont les plus touchés en valeur absolue avec une perte annuelle de 83 milliards USD, suivis du Japon et du Royaume-Uni. La France se classe 8^{ème} avec une perte de 8,4 milliards USD essentiellement due à l'érosion des côtes et des ressources halieutiques.

En revanche, les pays en voie de développement sont les plus touchés en pourcentage du PIB, avec -4,2% pour Madagascar et -3,4% au Togo. **À l'instar des effets du réchauffement climatique, les populations vulnérables sont en ligne de mire face au déclin de la biodiversité, état des choses creusant les inégalités mondiales face aux nouveaux défis de l'humanité.**

**IMPACTS POTENTIELS DU BOULEVERSEMENT
DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES À HORIZON 2050**

Les résultats illustrent l'impact financier sous les scénarios "business-as-usual" et "global conservation" à horizon 2050, par rapport à un scénario de référence où les services écosystémiques restent stables, en supposant une économie de taille/structure équivalente à celle de 2011.



Source : Global futures

Il devient urgent de prendre la mesure du coût inhérent à l'inaction face au déclin de la biodiversité et d'adopter une approche plus holistique face à la crise socio-environnementale, en commençant par intégrer simultanément les risques relatifs au climat et à la biodiversité, qui sont au demeurant indissociables.

La COP15 sur la Biodiversité organisée en Chine en octobre 2020 sera sans aucun doute décisive dans l'avancement de l'intégration du risque biodiversité dans les décisions économiques et politiques.

En attendant, un nombre grandissant d'initiatives portant sur l'intégration de la biodiversité dans les modèles économiques émerge. Le dernier en date étant

la publication conjointe PWC-WWF « *Nature is too big to fail* » en janvier 2020 proposant une classification des risques financiers liés à la biodiversité, à l'exemple des risques climat (incluant le risque de transition, le risque physique, le risque de litige et le risque systémique) et une série de recommandations à destination des Etats, des régulateurs financiers, banques centrales et acteurs financiers. Une coalition de quatre asset managers a lancé un appel d'offre début 2020 pour développer un outil de mesure d'impact biodiversité. Et AXA et le WWF ont appelé conjointement en mai 2019 à la création d'une TCFD de la biodiversité, une « *Task force on nature impacts disclosures* » permettant d'intégrer et analyser le risque de déclin de la biodiversité.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de CPR AM sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM. Sous réserve du respect de ses obligations, CPR AM ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement.